

Les Cahiers de corrections des *Lettres persanes*

On ne sait quand Montesquieu éprouva le besoin de donner une nouvelle édition, corrigée par ses soins, des *Lettres persanes*. Sa volonté en est attestée dans les *Pensées*, n° 2032-2033, qui livrent une « Apologie des *Lettres persanes* » et une « Préface de l'éditeur », qui semblent bien répondre aux attaques que lance en 1751, avec *Les Lettres persanes convaincues d'impiété*, le janséniste Gaultier, alerté par *L'Esprit des lois*; il attire alors l'attention sur un « des livres les plus dangereux que les impies ont mis au jour », d'autant plus pernicieux qu'il a été méconnu¹. Mais un témoignage important était livré par La Beaumelle, dès 1750: « Je le trouvois occupé à revoir ses *Lettres persanes*; il me dit que la 1^o Edition étoit d'une rareté extrême, qu'il l'avoit cherchée partout, & qu'enfin il l'avoit trouvée; je la vis elle est de [1]722. beau caractère petit in douze 2 vol. sous l'annonce de Pierre Marteau à Cologne² ». Malgré les erreurs de détail, il est clair d'après ces lignes que le temps de la *Défense de L'Esprit des lois*, à laquelle s'intéresse tant La Beaumelle, est aussi celui de la reprise des *Lettres persanes* – ce qui ne signifie pas pour autant que le souci de corriger les erreurs matérielles de la première édition (et elles étaient considérables) soit oublié. En témoigne encore une lettre à Guasco, du 4 octobre 1752, où la mention d'une nouvelle édition des *Lettres*, que lui réclame le libraire Huart, est amenée par l'évocation de la *Défense de L'Esprit des lois*, et des suites à donner aux critiques des *Nouvelles ecclésiastiques*. Mais pour cette

1. « Pourquoi les *Lettres persanes* depuis qu'elles ont paru n'ont-elles reçu aucune flétrissure? Je ne puis l'attribuer qu'aux circonstances du temps dans lequel elles ont été publiées. Alors on ne pensait qu'à la Bulle *Unigenitus*. » (Avertissement). Montesquieu est d'autant plus attentif aux critiques de cet ordre qu'en novembre 1751, le Saint-Siège finit par inscrire *L'Esprit des lois* à l'*Index*, tandis que dès 1750, la Sorbonne tente aussi de le faire se rétracter, en s'appuyant sur les comptes rendus de l'ouvrage qu'avaient publiés les *Nouvelles ecclésiastiques*, dont l'abbé Gaultier est très proche.

2. Claude Lauriol, *La Beaumelle et le "montesquieusisme"*, *Cahiers Montesquieu* n° 3, Naples, Oxford, Paris, Liguori, Voltaire Foundation, Universitas, 1996, p. 92 (extrait d'un carnet de notes de La Beaumelle, en date du 31 juillet).

nouvelle édition, il n'est pas question de nouvelles lettres : il ne s'agit dans la « Preface » recopiée dans les *Pensées* que de corriger « le stile » et « les fautes qui s'étoient glissées dans l'impression », et à Guasco il confie vouloir seulement « retoucher » « quelques *juvenilia* ». Il est cependant clair que l'intérêt du libraire comme celui de l'auteur commandaient de publier non seulement un texte plus correct, mais surtout un texte enrichi, éventuellement grâce à des lettres plus ou moins anciennes : les trois qui figuraient déjà dans la « seconde édition » de 1721³, dite édition B, celles qu'un discret périodique d'Amsterdam, *Le Fantasque*, avait publiées en 1745⁴, celles que Montesquieu avaient rejetées et consignées dans les *Pensées*⁵; quand bien même il n'aurait pas retrouvé la verve initiale, la matière ne manquait pas⁶. Il était logique de passer du projet d'une édition seulement « corrigée » – projet abandonné au moins provisoirement, puisqu'il est consigné dans les *Pensées* – à celui d'une édition véritablement renouvelée.

Ce processus semble évident puisqu'en 1754 paraît « chez Pierre Marteau » une édition dite « nouvelle » (comme elles le sont quasiment toutes depuis 1729), à laquelle est joint à la fin, dit-on généralement, un « Supplément » de onze lettres⁷, qui comporte aussi « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* ». On verra dans notre édition à paraître des *Lettres persanes*⁸ ce qu'il faut en penser; nous nous contenterons de dire ici que selon toute vraisemblance, cette date de 1754 est fautive, et que c'est après la mort de Montesquieu qu'ont paru ces additions. Comment expliquer notamment que Montesquieu, qui tenait tant à corriger les fautes de la première édition et des suivantes⁹ ainsi que ses *juvenilia*, ait précisément

3. Dans les éditions actuelles, Lettres 91, 124 et 145.

4. Il appartient à Élisabeth Carayol d'avoir attiré l'attention sur cette publication : voir son article « Des *Lettres persanes* oubliées », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 65, 1965, p. 15-26.

5. T. II, f. 462-471 (n° 1609-1619) : « Fragmens de vieux materiaux des Lettres persanes [...] j'ay jetté les autres ou mis ailleurs » (première rédaction : « [...] Lettres persanes que je n'ay ny jettés ny »; il faut sans doute suppléer : « ny mis ailleurs »).

6. Quelque cinquante ans plus tard, la mémoire de Latapie, qui fut un des familiers de Montesquieu, lui fournira « bien distinctement » le souvenir d'un « 2^e volume des *Lettres persanes* faisant suite aux lettres connexes. Ce second volume au reste, aurait été assez mince, car il n'aurait guère compris qu'une quarantaine de lettres. » (Latapie à Darcet, 18 fructidor an III [4 septembre 1795]; Bordeaux, BM, ms 2734/17, reproduit dans C. Volpillac-Augier, *Montesquieu. Mémoire de la critique*, Paris, PUPS, 2002, à paraître. Il paraît néanmoins difficile de tirer des conclusions d'un témoignage aussi tardif qui, dans son ensemble, mêle constamment éléments certains et hasardés.

7. Dans les éditions actuelles, conformes à l'édition de 1758 : Lettres 15, 22, III, 77, 91, 124, 144, 145, 157, 158, 160 (l'ordre est celui de leur succession dans le Supplément). Nous donnons entre parenthèses cette numérotation; les numéros en chiffre arabes et sans parenthèses renvoient à l'édition de 1721, que reprend notre édition à paraître des *Lettres persanes* (Voltaire Foundation).

8. Oxford, Voltaire Foundation, 2003.

9. Tel est bien le premier souci exprimé par Montesquieu, dans un passage biffé qui dans le Grand Cahier ouvre les « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » : « Il ne faut pas être étonné que les diverses

omis de le faire? D'autant que les corrections existent : à la Bibliothèque nationale de France sont conservés plusieurs cahiers où elles sont soigneusement consignées et recopiées¹⁰. Mais paradoxalement, elles n'ont été utilisées que dans l'édition posthume des *Œuvres* de 1758, au tome III...

Montesquieu et les Cahiers de corrections des *Lettres persanes*

Il faut en fait se reporter au début de l'année 1755. Tous les témoignages relatifs aux derniers jours de Montesquieu, qui meurt le 10 février 1755, concordent au moins en ceci : ses confesseurs jésuites, surtout le père Routh, présent avec le père Castel, auraient cherché à lui arracher une rétractation, ou du moins à mettre la main sur un cahier de corrections des *Lettres persanes*. Ainsi Dizé, qui y voit un haut fait de son maître Darcet, resté un des plus fidèles amis du philosophe :

Ils avaient débuté par presser Montesquieu de leur remettre des corrections aux *Lettres persanes*. Celui-ci leur avait répondu qu'il était disposé à tout sacrifier à la raison, même à faire des sacrifices à la religion, mais qu'il n'en ferait aucun à la Société.

Lorsque la mort s'annonça, ils s'approchèrent de nouveau ; et ce grand homme n'avait pas encore cessé de vivre qu'ils voulurent, avec l'appui des mêmes parents, forcer Darcet, d'autorité, à livrer les clefs de son cabinet. Il y eut même une sorte de combat ; enfin, la victoire resta à Darcet. Cette scène se passa en présence de madame d'Aiguillon, amie de Montesquieu, de messieurs de Fitz-James, de Nivernais, Dupré de Saint-Maur, du chevalier de Jaucourt et du médecin Bouvard, qui fit une vive réprimande en public aux deux jésuites, sur l'indécence avec laquelle ils s'étaient comportés dans l'hôtel du président¹¹.

Ces scrupules auraient-ils été de mise si les cahiers avaient contenu seulement des corrections stylistiques? Dans l'ensemble des cahiers, sur lesquels nous reviendrons en détail, on relève, outre en effet un important travail stylistique, maint adoucissement, ou du moins des formules qui permettent à Montesquieu de paraître se mitiger ou plier devant les critiques d'un Gaultier¹², sans pour autant nécessairement céder sur le

éditions des *Lettres persanes* soient pleines de fautes. Cet ouvrage fut abandonné par son auteur dès sa naissance.»

10. Département des manuscrits, n.a.fr. 14365 (la cote indiquée par P. Vernière, note 1 p. XL de son édition publiée aux Classiques Garnier, est en fait celle du numéro d'inventaire).

11. Dizé, *Précis historique de la vie et travaux de Jean Darcet*, Paris, Académie des sciences, 1802, p. 8, reproduit dans *Montesquieu. Mémoire de la critique*, ouvr. cité, p. 000. Ce témoignage, hagiographique et empreint d'anticléricalisme, est très tardif ; mais il ne peut reposer que sur le récit de Darcet lui-même, et n'émane donc pas de la même source qu'un autre document important et rigoureusement identique, le témoignage de M^{me} d'Aiguillon : voir *Correspondance* de Montesquieu, Masson, t. III, p. 1550 (février 1755).

12. Voir les articles de Pauline Kra et de Jean-Paul Schneider dans les actes du colloque de Bordeaux (décembre 2001), *Montesquieu, œuvre ouverte?*, *Cahiers Montesquieu*, n° 9, éd. Catherine Larrère, à paraître.

fond¹³ – mais, on le verra, l'analyse est gênée du fait que de nombreuses corrections sont barrées, sans que l'on sache dans quelle mesure c'est bien la volonté de Montesquieu qui s'est manifestée ainsi. Mais surtout on y trouve la Lettre devenue la 77^e de l'édition de 1758 (3^e des Lettres supplémentaires), qui permet de tempérer l'opinion abruptement énoncée en 1721 en faveur du suicide. Même si elle est en quelque façon distincte du corpus constitué par ces cahiers de correction¹⁴, elle s'y rattache étroitement par divers essais de rédaction préalables qui en montrent la genèse¹⁵; et on ne peut avoir aucun soupçon sur son authenticité: elle est la seule entièrement autographe dans l'ensemble des cahiers de correction. Comment risquait-elle d'être interprétée, si elle avait été livrée à publication immédiatement? Comme un repentir plus ou moins hypocrite ou comme une provocation? Ne courait-elle pas surtout le risque d'être déformée par ceux qui n'y auraient vu que l'expression d'un déisme hautement suspect?

Mais bien sûr cette page n'était pas seule concernée, il fallait compter avec l'ensemble des cahiers de correction, qui contenaient, nous le savons maintenant, plusieurs nouvelles lettres, les « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » et d'innombrables modifications de détail¹⁶; tout cela constitue l'objet de toutes les attentions des jésuites, alors ignorants de ce qui s'y trouve. Les cahiers offraient surtout des réponses ambiguës à certaines attaques. Or le philosophe n'a jamais voulu plier devant la critique et n'a jamais renié ses œuvres. La publication des Cahiers était donc délicate – et impossible leur abandon à des mains étrangères et intéressées¹⁷.

13. Selon Jean-Paul Schneider, « Les *Lettres persanes*, trente ans après » (*Cahiers Montesquieu*, n° 9), Montesquieu n'apporte « de corrections importantes qu'à trois lettres sur les onze incriminées » par Gaultier. « Pour les autres il se contente soit de modifications insignifiantes portant sur le style, soit d'atténuations du propos par minoration de termes ou par relativisation de la perspective. »

14. L'analyse des papiers menée par Claire Bustarret n'a pas permis de la rattacher à un type de papier utilisé habituellement par Montesquieu. Quand Barckhausen avait consulté le dossier, cette lettre était épinglée à l'intérieur d'un cahier (voir son introduction à l'édition des *Lettres persanes*, Paris, Imprimerie nationale, 1897). Voir ci-dessous p. 116-119 la présentation codicologique de ce dossier.

15. F. 33r, 35r, 36r et 91r: nous donnons dans notre édition des *Lettres persanes* la présentation génétique de la fin de la Lettre 74 (76) et de la Lettre (77), qui nous semble en fait très loin de présenter un véritable repentir de Montesquieu.

16. Parmi lesquelles les jésuites devaient espérer la disparition d'allusions fielleuses aux Révérends Pères désignés dans la Lettre 137 (143): ce que Montesquieu avait effectivement envisagé pendant un temps, mais sans préciser ses intentions ultimes.

17. Les onze Lettres supplémentaires de 1758 posent un problème particulier dans la mesure où elles sont toutes (sauf une, la Lettre 145) recopiées dans un cahier distinct, que nous appelons « Supplément manuscrit » (actuellement folioté 130-153). Notre introduction à l'édition des *Lettres persanes* développe en détail une argumentation selon laquelle ce « Supplément manuscrit » est pratiquement sans valeur, et ne peut présenter d'intérêt qu'à titre de comparaison.

Lire les Cahiers de corrections

Mais pour en suivre le cheminement et en apprécier la validité, il est nécessaire de présenter ces cahiers, conservés à la Bibliothèque nationale de France depuis 1958, mais connus depuis 1897¹⁸. C'est un ensemble de documents dont les plus importants sont un Grand Cahier et un Petit Cahier¹⁹. Leur relation a été magistralement établie par Madeleine Laurain-Portemer²⁰, et a été confirmée depuis par notre propre étude des écritures. Nous en résumons ici la synthèse, renvoyant pour le détail de la démonstration à l'article de M. Laurain-Portemer : le Grand Cahier présente un premier état du texte (que nous appellerons *a*), de la main du secrétaire R, qui est resté au service de Montesquieu entre 1751 et 1754²¹; d'innombrables propositions de corrections y sont biffées, d'autres, de l'écriture du secrétaire S, y sont intercalées²².

Pour en comprendre les différentes strates, il faut se reporter au Petit Cahier, de la main du secrétaire V (vers 1754), qui manifestement a travaillé pour Montesquieu en même temps que le secrétaire S (à partir d'avril 1753), Fitz-Patrick²³. Ce Petit Cahier, intitulé « Nouvelle copie »,

18. Voir Henri Barckhausen, édition citée; ils étaient alors à La Brède. De 1939 à 1958 ils ont appartenu à la collection Gérard de Berny.

19. Les feuillets isolés qui figurent en tête du même dossier (f. 1-9) n'ont pas de rapport direct avec les cahiers de correction; très hétérogènes, ils ne doivent leur présence dans le dossier qu'à leur relation, plus ou moins explicite, avec les *Lettres persanes*. Nous les reproduisons et les annotons dans notre édition.

20. « Le dossier des *Lettres persanes*. Notes sur les cahiers de correction », reproduit dans ce volume p. 000. L'interprétation que propose Paul Vernière, avec les mêmes sigles (α β γ) que Madeleine Laurain-Portemer, est erronée (éd. citée, p. XXXVIII-XL), tout comme, par conséquent, sa présentation des variantes (p. 373-410). Pour éviter toute confusion, nous avons donc utilisé les sigles *a*, *b*, *c*, qui correspondent aux sigles (α β γ) de M. Laurain-Portemer. Nos interprétations diffèrent parfois légèrement de celles que proposent ses tableaux; nous n'avons pas cependant cru devoir les supprimer, car ils sont indispensables à sa démonstration; notre édition permettra de relever ces quelques différences, qui ne portent pas atteinte à l'ensemble.

21. Voir Robert Shackleton, « Les secrétaires de Montesquieu », dans Montesquieu, *Ceuvres complètes*, éd. André Masson (Paris, Nagel, 3 vol., 1950-1955), t. II, p. XXXV-XLIII. Voir également dans les *Ceuvres complètes* en cours à la Voltaire Foundation, *Spicilege* (t. XIII), introduction de Rolando Minuti, le volume à paraître de Georges Benrekassa *Les Manuscrits de Montesquieu : secrétaires, écritures, datations* (*Cahiers Montesquieu*, n° 8, 2003), et C. Volpillac-Augier, *L'Atelier de Montesquieu, Cahiers Montesquieu* n° 7, 2001, p. 36-39.

22. On y trouve aussi des additions autographes parfaitement reconnaissables : signe non seulement que Montesquieu, entre 1751 et 1754, continue parfois à écrire lui-même, mais que son écriture reste identique; c'est seulement dans des périodes de crise aiguë que ses yeux lui interdisent d'écrire ou déforment son écriture, qui devient grosse et tremblée. On ne s'étonnera donc pas que Montesquieu ait pu écrire lui-même la Lettre 77.

23. Le secrétaire V a notamment recopié les *Lettres de Xénocrate à Phérès* (BNF, n.a.fr. 15551, f. 36-49); il intervient aussi, ponctuellement, dans un mince dossier sur les mines de cobalt (Bordeaux, BM, ms 2526/13), postérieur à août 1753. Il pourrait être identifié avec un des derniers secrétaires de Montesquieu, Saint-Marc. Le secrétaire S, qui a transcrit une version de l'*Invocation aux Muses* dans le manuscrit de *L'Esprit des lois*, est aussi connu pour avoir recopié un « cahier de corrections » de *L'Esprit des lois* et de la *Défense* (voir *L'Atelier de Montesquieu*, p. 271-275), peut-être postérieur à la mort de Montesquieu; il est intervenu dans les *Pensées*, mais très peu, ainsi que dans les *Voyages*; il n'apparaît pas dans *L'Esprit des lois*.

presque sans ratures, est postérieur au Grand Cahier; comme l'a montré Madeleine Laurain-Portemer, il ne dérive pas du même archétype, mais a été copié directement (et souvent stupidement) à partir du Grand Cahier²⁴; cependant il n'en reprend pas toutes les propositions: il exclut notamment une grande partie des phrases qui y sont biffées. On en conclut nécessairement que si l'on compare les deux documents, le Grand Cahier présente déjà deux états, *a* ou état premier²⁵ et pour ainsi « complet », et *b*, d'où sont exclues les propositions biffées, non retenues dans le Petit Cahier; celui-ci met au propre (ou « extrait ») cet état *b*, et peut être considéré comme la deuxième étape de la rédaction, déjà lisible sur le Grand Cahier.

Mais les choses se compliquent car le Petit Cahier (qui inscrit à la fin, f. 117v, la date de 1754) porte, de la main de S, la mention initiale: « Cette copie n'est plus la dernière. J'ay fait depuis des corrections qui ont été mises dans la copie faite en grand papier et je pourrai rectifier celle-ci par celle-la en cas de besoin. » (f. 71r). Le Grand Cahier comporte donc un troisième état, *c*, caractérisé à la fois par des additions (de la main de S) de feuillets entiers ou de propositions nouvelles, entre les lignes, en haut ou en bas de pages²⁶, et des suppressions; la lecture n'en est pas facilitée, ce qui explique la conservation du Petit Cahier, auquel Montesquieu se reportera « en cas de besoin ». Aussi le Grand Cahier porte-t-il en tête: « Dernière copie²⁷ ». Il est facile de distinguer les suppressions correspondant au stade *c*: elles portent sur des passages que reproduisait soigneusement le Petit Cahier au stade *b*²⁸.

24. Un certain nombre d'erreurs impliquent un recopiage, et non une transcription sous la dictée: dans bien des cas, aucune intervention de l'auteur n'est décelable dans ce travail, purement mécanique, comme nous le signalons plus loin.

25. Ce qui ne signifie nullement qu'il s'agit d'un premier jet – il est même beaucoup plus vraisemblable, comme le suggère Madeleine Laurain-Portemer, qu'il s'agit de la copie de fiches ou d'un cahier antérieurs; c'est aussi ce que suggère le seul manuscrit antérieur aux cahiers de correction dont nous disposons: il s'agit du manuscrit 2506/4 de la bibliothèque de Bordeaux (fonds de La Brède), f. 7v, qui correspond à la Lettre 67 (69) (*L'Atelier de Montesquieu*, p. 182-183.)

26. Nous nous permettons sur ce point d'être en désaccord avec M. Laurain-Portemer, qui voit dans le Grand Cahier des espaces ménagés pour d'éventuelles insertions: en fait, il ne s'agit que d'espaces blancs nécessaires à la lisibilité, tels que les autorise un grand format.

27. Montesquieu étant tombé malade en janvier 1755, on en datera donc les interventions, qui témoignent d'un énorme travail (en concurrence avec les corrections de *L'Esprit des lois*), du dernier semestre de 1754 – c'est un des éléments qui nous permettent de penser que la Lettre 77, postérieure à cette phase du travail, est très tardive.

28. Dans notre édition, la présentation des variantes renvoie donc, non pas à des manuscrits différents, mais à des étapes différentes portées sur le même manuscrit, le Grand Cahier: une phrase écrite par le secrétaire R (sigle *a*), et maintenue sans modification de S, est réputée confirmée en dernière analyse, abstention valant approbation: elle relève donc aussi en ce sens de la troisième étape (sigle *c*). Le sigle *b* désigne la deuxième étape (secrétaire V), qui permet de distinguer *a* de *c*, mais ne présente souvent aucun intérêt intrinsèque: c'est un recopiage maladroit voire négligent, sans postérité (les exceptions

Mais de quand datent exactement les biffures? Les propositions supprimées ont pour point commun de ne pas figurer dans l'édition posthume des *Œuvres* de 1758; signe d'une fidélité sans faille à la volonté de Montesquieu, ou de l'interventionnisme d'éditeurs poursuivant leurs propres fins, et portant directement sur le cahier de corrections les décisions qu'ils prennent? Seules une étude approfondie des différents stades de la correction et surtout de la nature des suppressions finales, et bien sûr la découverte de témoignages externes, pourront éventuellement éclairer cet aspect. Dans l'état actuel de nos observations, nous disposons de tous les éléments pour reconstituer le cheminement des corrections, grâce à l'analyse des écritures, qui permet dans la plupart des cas de distinguer chacune des trois étapes: au secrétaire R la première, à V la seconde, à S la troisième²⁹, en distinguant typographiquement (par des accolades: { }) les cas où les corrections maintenues jusqu'à la dernière étape manuscrite ne sont pas retenues par les éditeurs de 1758.

En guise de conclusion, nous signalerons une minuscule correction à laquelle tenait Montesquieu, puisqu'il l'insère lui-même dans le Grand Cahier (f. 61r), à propos des libraires de Hollande que le succès des *Lettres persanes* rendait fort intéressés: « Monsieur, disoient-ils, *je vous prie*, faites-moi des lettres persanes » (souligné par nous). Cette addition est maintenue constamment dans les copies successives des « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* ». L'édition de 1758 la fait disparaître. Signe que c'est aux libraires, redevenus impérieux, qu'était laissé le dernier mot³⁰.

Catherine VOLPILHAC-AUGER

École normale supérieure de lettres et sciences humaines (Lyon)

apparentes ne sont vraisemblablement dues qu'à des coïncidences). Citons comme exemple de lecture faussement digne d'intérêt et comme vraie faute la leçon « naïve » au lieu de « neuve » dans l'expression « manière singulière, neuve ou bizarre » à la fin des « Quelques réflexions sur les *Lettres persanes* » (f. 121v); et parmi d'innombrables bévues: « les démembréments » au lieu « les démembrèrent » (f. 110 v) recopié sur le feuillet 52v, « on avoit rien » (f. 121r), « on n'y entendoit ni de divisions » pour « on n'y entendoit parler ni de divisions » (f. 85v), etc.

29. Qui, comme on l'a vu, peut aussi consister dans le maintien de la version écrite par R. Les secrétaires S et V, présents durant la même période, travaillent en parallèle, mais généralement pas en alternance: S reprend le travail de V, après que V a repris le travail de R: voir le feuillet initial du Petit Cahier. V ne « corrige » S que dans le cas de lettres entièrement nouvelles; plusieurs fois (Lettres [11], [22], [160]), on a affaire à des feuillets intercalés, constituant des reprises d'ensemble; la version transcrite par V sur le Petit Cahier intègre les corrections de V et de S qui figuraient sur le Grand Cahier. Sur celui-ci on ne relève que très peu d'interventions de V (f. 16r, 53v et 59r), la suscription d'une lettre transcrite par S, la reprise d'une correction de R, biffée par erreur, et une addition. Nous donnons p. 121-123 reproduction de ces trois écritures.

30. La transcription des Cahiers de corrections est due à Edgar Mass, Jean-Paul Schneider et Catherine Volpilhac-Auger, la description et l'analyse du manuscrit à C. Volpilhac-Auger et Claire Bustarret.

Description des manuscrits

On n'a conservé aucun manuscrit de la première édition des *Lettres persanes*, ni des suivantes. En revanche on dispose d'un brouillon de correction au dos d'un petit cahier de travail consacré à *L'Esprit des lois*, conservé dans le fonds de La Brède (Bordeaux, bibliothèque municipale, ms 2506/4³¹, et surtout de volumineux « Cahiers de corrections » connus sous ce titre. Nous en présentons ici la description matérielle, fondée sur la structure des cahiers, sur l'utilisation des différentes mains, et sur l'analyse des types de papier³², à l'exclusion de toutes les marques modernes (cachets de bibliothèques, etc.).

Le dossier actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France (Département des manuscrits) sous la cote n.a.fr. 14365 a été découvert par Henri Barckhausen à La Brède; il a appartenu depuis à Gérard de Berny, et est entré à la Bibliothèque nationale en 1958. C'est un ensemble hétérogène dont la reliure et la présentation sont postérieures à l'entrée du manuscrit à la BNF. Pour retrouver sa structure originelle, il faut se reporter à la description que porte le catalogue de vente (*Bibliothèque Gérard de Berny*, Paris, Pierre Chrétien, 1958), plus développée que celle de Henri Barckhausen dans son édition des *Lettres persanes* (Paris, Imprimerie nationale, 1897); entre 1897 et 1958, le dossier ne semble pas avoir été modifié.

On distingue actuellement quatre unités: 9 feuillets séparés (f. 1-9); le Grand Cahier (f. 10-69); le Petit Cahier (f. 70-129); le Supplément manuscrit (f. 130-153). L'analyse des papiers révèle une parfaite homogénéité du Petit et du Grand Cahiers: type BNF 79, employé notamment dans le dossier postérieur à *L'Esprit des lois*, 2506/1 (Bordeaux, BM). La seule exception est le bifeuillet 33+34³³ qui porte la Lettre 77³⁴ (type BNF 507, qui constitue un hapax dans le corpus manuscrit de Montesquieu). Le Supplément manuscrit relève d'un seul type de papier (BNF 308), qui

31. Voir C. Volpilhac-Auger, avec la collaboration de C. Bustarret, *L'Atelier de Montesquieu, Cahiers Montesquieu* n° 7, 2001, p. 182.

32. Toutes les analyses relatives aux papiers sont dues à Claire Bustarret, qui a apporté aussi une aide substantielle à la description de la structure des manuscrits. Voir, dans l'édition à paraître des *Lettres persanes*, son « Étude des différents types de papier utilisés dans les cahiers de corrections des *Lettres persanes* », et pour un exposé de sa méthode, « Les papiers de Montesquieu. Une approche codicologique du fonds de La Brède », *Revue Montesquieu* n° 3 (1999), p. 179-186.

33. Dans les descriptifs, le signe + entre deux numéros de feuillets indique qu'il s'agit des deux parties d'un bifeuillet (feuille pliée en deux formant un cahier de deux feuillets, dans lequel peuvent s'intercaler d'autres feuillets ou d'autres bifeuillets).

34. Voir ci-dessus notre introduction, p. 112.

n'est pas attesté non plus ailleurs. Quant aux feuillets 1 à 9, ils sont très disparates, et constituent manifestement un regroupement tardif.

Ni les feuillets 1-9 (« Feuillets détachés »), ni les feuillets 130-153 (« Supplément manuscrit ») ne sont envisagés ici ; ils sont présentés dans l'édition des *Lettres persanes* en préparation. Seuls sont retenus le Grand et le Petit Cahier, que nous présentons en vis-à-vis pour en faciliter la comparaison.

Le Grand Cahier (f. 10-69) constituait à l'origine la deuxième partie du dossier selon la *Bibliothèque Gérard de Berny*, qui indique « 98 pages in-folio, paginées 1-85, puis 1-4 ». Format : 358 x 240 mm pour tous les feuillets (sauf 33+34, 1 bifeuillet non paginé, 240 x 195 mm, qui d'après le catalogue de vente était à part). Secrétaires³⁵ R (écriture de base), S (corrections, additions, antérieures au Petit Cahier dans le cas de feuillets entiers, postérieures dans tous les autres cas), V (très peu nombreuses), Montesquieu (Lettre supplémentaire n° 3 [77], f. 33-34). Il est composé de deux bifeuillets 10 + 11, 12 + 13, puis d'une suite continue de feuillets, 14-69, avec les exceptions suivantes : ont été intercalés le feuillet 16, le bifeuillet 33 + 34, f. 34 vierge³⁶, les feuillets 35, 55-56³⁷, 60. Tous ces feuillets intercalés (sauf 33-34) sont de la main de S. Sont vierges les f. 12v, 13, 33v, 34, 35v, 62-69.

Les feuillets 10-12 constituent une reprise des feuillets 14-15, annulés par de grands traits en travers ; ils leur sont postérieurs, et remplacent sans doute aussi 2 feuillets qui devaient porter la même pagination. Ils sont de la main de S³⁸.

La pagination n'est pas toujours visible, notamment en raison des restaurations du papier. Elle est continue de 1 (f. 11r) à [86] (f. 59v), le feuillet 60r étant paginé postérieurement 87 au crayon, le feuillet 60v non paginé, les feuillets 61r et v paginés 3 et 4 de la main de R.

Le Petit Cahier (f. 70-129), d'après le catalogue de vente, était en tête du dossier. Format de tous les feuillets : 245 x 180 mm. Entièrement de la main de V (sauf une note de régie de S au f. 71r), il est constitué de

35. On peut actuellement approximativement dater l'époque de leurs interventions comme suit : R, 1751-1754 ; S : printemps 1753-1756 ; V : 1754-1755.

36. Il comporte des trous d'épingle. Selon Barckhausen (éd. citée), le feuillet était épinglé sur le suivant.

37. Trous d'épingle sur les feuillets 55-56, auxquels correspondent des traces d'oxydation au feuillet 57r.

38. Madeleine Laurain-Portemer, qui remarque l'existence de « doublets » au début du Grand Cahier, n'a pas vu cette reprise ; ses remarques sur l'incohérence de la pagination originale et sur la Lettre 15 n'ont donc pas lieu d'être, de même que l'ensemble de sa note 25. Nous donnons à la fin de cette introduction le détail de notre argumentation (« Note sur le début du Grand Cahier »).

5 cahiers, paginés de manière continue: (1) f. 70-81 (pagination: f. 72r = p. 3); (2) f. 82-93; (3) 94-105; (4) 106-117; (5) 118-129; la pagination s'arrête au feuillet 121v = p. 102. Sont vierges et non paginés les feuillets 122-129.

f. 71r: V: « Corrections des lettres persanes sur la première édition imprimée à Cologne chez Pierre Marteau [...] Corrections du tome premier. Nouvelle copie. »

(au-dessous): S: « Cette copie n'est plus la dernière. J'ay fait depuis des corrections qui ont été mises dans la copie faite en grand papier et je pourrai rectifier celle-ci par celle-la en cas de besoin. »; f. 71v vierge.

f. 72-89: V: « Corrections du tome premier. » copie nette, quelques rares interventions de V, peu de biffures. Quelques fautes de transcription caractéristiques d'un recopiage (et non d'une dictée).

f. 90-121: V: « Corrections des Lettres persanes tome second ». Mêmes caractéristiques.

Note sur le début du Grand Cahier

Les feuillets 11 et suivants sont paginés originellement de manière apparemment irrégulière: « 1 » = f. 11r, « 2 » = f. 11v, « 3 » = f. 12r; les feuillets 12v et 13 ne sont pas paginés – mais ils sont vierges. Le feuillet 14r et v porte un chiffre qui n'est plus vraiment lisible, et qu'on laisserait dans le doute si au feuillet 15r on ne lisait très facilement « 7 », et au 15v « 8 »; selon toute probabilité, la pagination continuait donc au feuillet 14 avec « 5 » au recto et « 6 » au verso, et elle est parfaitement régulière – le feuillet 16 étant, nous l'avons dit, intercalé et allogène, la pagination reprend au feuillet 17r, « 9 », etc.

Cette observation est nécessaire pour comprendre les corrections: dans le premier sous-ensemble (11-12), au feuillet 11, seule la première est biffée; on remarquera qu'elle n'est pas reprise par les éditeurs des *Œuvres complètes* (et posthumes) de 1758, ce qui est le cas de toutes les corrections biffées du Grand Cahier, sauf justement les quatre corrections qui suivent celles-ci sur ce même feuillet 14... La suite est absolument conforme, nous l'avons dit, à ce que l'on trouve au feuillet 14³⁹, du moins en sa première moitié, rayée à grands traits en croix, alors que la suite est biffée ligne à

39. Il faut signaler que la première est issue de deux étapes successives: R a d'abord écrit « lisés de notre nation »; S biffe l'adjectif, et après addition d'un article et d'un adjectif, l'expression devient « de la nation française »; c'est cette version qui se trouve au feuillet 11.

ligne; les quatre corrections identiques sont donc introduites, elles, en 1758, y compris la troisième (« Page 23 ligne 4 [...] ») qui, au feuillet 14, correspond à une addition de Fitz-Patrick. Au feuillet 11, juste avant la lettre « XV », la dernière de ces rubriques comporte en marge une mention renvoyant à la page « 5 »; désigne-t-elle le « Petit Cahier », f. 72^v, sur lequel figure le même texte? Malheureusement le feuillet « 5 » de ce Petit cahier correspond au feuillet 73^r, où on ne trouve que la fin de la lettre: pourquoi Montesquieu aurait-il renvoyé à la fin?

Un signe parfaitement clair, en tête de cette note marginale, permet une autre interprétation: le chiffre un entre parenthèses, (1), loin d'être un appel de notes, est toujours dans les manuscrits de Montesquieu à mettre en relation avec le même signe répété; il constitue le signe d'un raccord de part et d'autre d'une biffure, ou dans un texte que les corrections ont rendu difficilement lisible et désordonné, de la continuité qu'il faut restaurer: il suffit de rapprocher les deux (1). Or un deuxième (1) se trouve au feuillet 14^r – ce feuillet dont la pagination effacée pourrait bien être un 5 – en face d'une addition biffée de S, « Page 45 & c. », qui introduit la suite des corrections.

Les corrections biffées en croix au feuillet 14 ne sont donc pas à proprement parler « biffées »: elles sont annulées et reprises par S sur des feuillets placés avant, raccordés par le (1) au feuillet 14, ensuite retranscrits par V dans le Petit cahier qui correspond à un autre stade de la relecture; lors d'une ultime étape, menée soit par Montesquieu soit par ses éditeurs, les dernières corrections restantes sont supprimées au feuillet 14.

Conformément aux règles en usage pour les *Œuvres complètes* de Montesquieu, le texte des manuscrits est reproduit fidèlement, mais non paléographiquement. Les seules modifications que nous avons apportées sont les suivantes:

- les lettres, mots et passages biffés apparaissent entre soufflets < > ;
- les lettres, mots et passages biffés illisibles apparaissent ainsi: < [illisible] > ;
- les passages ajoutés au-dessus ou en dessous des lignes, ou dans les marges gauche et droite, ou encore entre les lignes, sont précédés de l'indication suivante: ↑, ↓, ←, →, ↑ ↓. La fin de l'addition est marquée par le signe + ;
- le passage d'un folio à l'autre est indiqué dans le texte: [f. 24^r], [f. 24^v];
- les titres sont centrés s'ils le sont sur le manuscrit. Toutes les autres dispositions sur la page ne sont pas signalées, sauf si elles présentent un intérêt particulier;

- les particularités graphiques et orthographiques (y compris l’accentuation) sont scrupuleusement respectées, mais les majuscules sont supprimées pour les noms communs (le roi, le comte...), rétablies pour les noms de personnes et de lieu. Elles sont rétablies en tête de phrase ;
- les mots liés sont séparés ; le trait d’union et l’apostrophe sont rétablis ;
- les mots et lettres rétablis sont placés entre crochets carrés [] ;
- dans les cas où le manque de ponctuation rend le texte inintelligible ou ambigu, on sépare les phrases par la ponctuation appropriée entre crochets : [.], [,], [:], [?]. Le mot suivant ne porte pas de majuscule ;
- pour le sens à donner aux accolades, voir p. 124 note 3.

Pour des raisons de mise en page, afin de faire correspondre le texte du Grand et du Petit Cahiers, il a été nécessaire de laisser des blancs, qui ne se trouvent pas dans les manuscrits.

pag. 130. Lig. 17 et 18 à moins qu'on ne s'en soit
pas aperçu, mais que les grecs qui les subjuguèrent, l'ont fait, puis que les
grecs qui les vainquirent tant de fois et les subjuguèrent

pag. 131. Lig. 8 et 9 à moins que de voir réduit,
à moins de savoir réduit
l'usage, et l'on ne voit réduit

mê. pag. Lig. 10 il convient, l'usage, et l'est

~~pag. 132. Lig. 4 que on s'en soit aperçu, que l'usage~~

mê. pag. Lig. 16 et 17 qui a depuis lors jusqu'à
jour du jugement ^{qui précède} de travailler sans cesse, l'usage qui
précède est de travailler sans cesse jusqu'à jour du jugement,
travailler sans cesse

pag. 133. Lig. 2 et 3 qui sont absolument nécessaires,
l'usage absolument nécessaires

mê. pag. Lig. 8 et 9 et état le plus misérable,
l'usage, et état le plus misérable.

mê. pag. Lig. 16 et 17 qui ne fut en état de
conquerir, l'usage, qui ne pût le conquérir

mê. pag. Lig. 18 je pourrais entrer ici dans un
long détail ^{de l'usage} l'usage, il me serait aisé d'entrer dans un long détail
et de te faire voir

4
C17 ~~Si l'on~~
En matière de religion plus le sujet de la dispute
en l'espèce, plus elle devient violente elle prend des
forces à mesure de la petitesse du sujet; le feu manque
de nourriture, mais il s'allume toujours
tu sais les mines sujet de discordes d'us et ly
et abubékev. Si les sectateurs d'us et ly de ces grands
hommes n'avoient pas été plus échauffés ^{pour} pour
défendre leur opinion que ces grands hommes
le furent eux mêmes sur leur propre intérêt.
La religion musulmane auroit été tranquille
la terre n'auroit pas troublé le ciel, et le ciel
n'auroit pas troublé la terre, ce qui a le plus
contribué à aigri les esprits, ce sont les paroles
injurieuses que la fureur amène dans les deux
liturgies, ou des qu'une des parties a osé faire
quelque s'enchoquer, quoique ces injures soient
si générales qu'elles ne peuvent porter sur personne
cependant l'équité naturelle et la prière
religieuse ordonne de les oter, ne veut aucun
pas qu'on ne dise aux autres des injures qui
les offensent, et le bon sens qu'on les dise